

**fiche technique / technical form****projet d'accueil de la structure artistique / the artistic organisation's hosting project**

- coordinateur national / national coordinator    Aurélien Farina
- téléphone / phone    + 33 (0)1 39 17 11 00
- courriel / e-mail    afarina@art4au.net

**1. présentation de la structure d'accueil / presentation of the host organisation**

Cette résidence s'inscrit de façon tout à fait singulière dans le panel des résidences proposées par les Pépinières européennes pour jeunes artistes.

Ce projet sera réalisé en collaboration avec Camargo Foundation et le Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM). Dans le cadre du rapprochement entre art & sciences, les résidents seront accueillis à Camargo Foundation en ce qui concerne la partie culturelle et artistique du projet et simultanément au sein du LAM, pour le côté scientifique.

La nature très originale de ce projet donne un caractère des plus expérimentaux à cette résidence.

Ci-dessous, veuillez trouver une brève présentation de chacune des structures ainsi que les spécificités propres à cette résidence.

nom de la structure / name of the residency	Camargo Foundation	LAM
statut juridique / juridical status	Association assimilée loi 1901	Laboratoire Mixte CNRS et Université de Provence
adresse / address	1 Avenue Jermini	Traverse du Siphon BP 8
code postal / Post code	13260	13376
ville / city	Cassis	Marseille
pays / country	France	France
téléphone / phone	+33 (0)4 42 01 11 57	
fax	+33 (0)4 42 01 36 57	
courriel / email	jpd@camargofoundation.org	roger.malina@oamp.fr
site Internet/website	www.camargofoundation.org	www.oamp.fr
Contact	Jean-Pierre Dautricourt, directeur/director	Roger Malina, chercheur/researcher
téléphone / phone	+33 (0)6 66 21 56 60	+33 (0)6 80 45 94 47

- nombre d'artistes accueillis / number of artists received

Deux artistes peuvent être accueillis par an pour cette résidence, à raison d'un par semestre.

- durée de la résidence / length of the residency

- Durée totale : 3 à 4 mois non fractionnables
- Résidence en continu (artiste présent toute la durée de la résidence)

- date de séjour proposée / proposed dates of the stay

Une session à l'automne et une au printemps

## **Camargo Foundation**

---

### **1 - PROJET ARTISTIQUE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL (détaillez)**

#### 1.1 - Domaine(s) d'expression proposés pour cette résidence

Accueil d'écrivains, compositeurs, artistes et universitaires pour la réalisation de projets individuels. Pendant les mois d'été, accueil de résidences de groupes.

#### 1.2 - Description générale du projet artistique de la structure

Tous les domaines sont représentés, par exemple pour les arts visuels, peinture, sculpture, photographie, vidéo, new media etc. Préférence est donnée aux projets déjà à un certain stade conceptuel et ne nécessitant pas de ressources hors de la région Cassis-Aix-Marseille.

#### 1.3 - Cadre particulier dans lequel s'inscrit cette résidence

L'artiste doit résider à la fondation Camargo à Cassis pour un des deux semestres octroyés : un en automne, et un au printemps. Une communauté interdisciplinaire riche en échanges se développe au cours de la résidence.

### **2 - DESCRIPTIF DE LA RESIDENCE (détaillez)**

Il y a un appel à candidature par an, qui commence en septembre et se termine à la date limite de dépôt des dossiers le 12 janvier de chaque année, pour des résidences commençant soit en septembre de cette année ou en janvier de l'année suivante. La demande se fait en ligne sur le site <http://www.camargofoundation.org>. Elle doit être rédigée en anglais.

Les sélections sont annoncées en avril et mai.

#### 2.1 - Environnement professionnel et artistique de la structure

#### 2.2 - Environnement local et informations sur le niveau de vie

#### 2.3 - Hébergement proposé

Appartement tout équipé avec cuisine. Studio d'artiste pour les arts visuels et composition musicale.

#### 2.4 - Modalités de sélection des artistes

Trois catégories de dossiers sont considérées : arts visuels, écriture et composition musicale. Trois comités, un pour chacune de ces disciplines, se réunissent une fois par an pour la sélection des dossiers. Deux catégories peuvent être indiquées auquel cas deux comités sont consultés.

### **3 - MOYENS MIS À DISPOSITIONS DE L'ARTISTE (détaillez)**

#### 3.1 - Moyens humains (précisez, personnel administratif, chercheurs, etc.)

Accès au soutien administratif de la Fondation. Cadre tranquille et stimulant pour la recherche et la création. Communauté interdisciplinaire riche en échanges.

### 3.2 - Moyens matériels

Studios d'artistes, bibliothèque, postes informatiques, salle de conférence et de concerts

### 3.3 - Moyens financiers (bourses, financements, etc.)

Bourse d'un montant de 2 500 dollars US pour aider à couvrir des dépenses à la discrétion de l'artiste, par exemple frais de voyage, dépenses de vie ou de recherches.

### 3.4 - Moyens mis en oeuvre pour promouvoir le travail de l'artiste

## **RESULTATS ATTENDUS**

Précisez ce que la structure attend comme résultat de la résidence.

La structure souhaite t-elle qu'une oeuvre soit impérativement produite à l'issue de la résidence ?

Une rencontre / présentation du projet est demandée sur le temps de la résidence.

## **Laboratoire d'Astrophysique de Marseille**

---

### **1 - DOMAINES D'ACTIVITES DE L'ENTREPRISE CONCERNES PAR LA RESIDENCE**

Astrophysique, instrumentation scientifique pour les grands télescopes spatiaux et au sol, r et d en optique et instrumentation astronomique.

Cosmologie observationnelle.

### **2 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES SPECIFIQUES DE L'ENTREPRISE CONCERNES PAR LA RESIDENCE**

Accès aux données obtenues par des instruments auquel le Laboratoire a participé, dont les satellites GALEX NASA=CNES, le Very Large Telescope de l'ESO.

Accès aux informations pour des projets en préparation dont le Super Nova Acceleration Probe (SNAP), projet franco-américain.

### **3 - MOYENS MIS À DISPOSITIONS DE L'ARTISTE**

#### 3.1 - Moyens humains (préciser, personnel administratif, chercheurs, etc.)

Accès au soutien technique et aux chercheurs du Laboratoire.

#### 3.2 - Moyens matériels (préciser lesquels)

Bureau

Poste informatique

#### 3.3 - Moyens financiers

L'entreprise offre t-elle une bourse à l'artiste ?

Non

### **4 - CONFIDENTIALITE**

L'entreprise a-t-elle des activités qui nécessitent la signature d'un accord de confidentialité ? Non

## **5 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le travail et les œuvres de l'artiste résultant de sa résidence dans l'entreprise lui appartiennent. Un accord devra néanmoins être signé entre l'artiste et l'entreprise précisant les responsabilités et droits de chacun (par exemple dans le cas où certaines techniques ou logiciels relèvent de brevets ou de recherches propriétaires de l'entreprise, etc.).

L'artiste devra suivre les mêmes règles de propriété intellectuelle qu'un chercheur au CNRS

## **6 - RESULTATS ATTENDUS**

Précisez ce que l'entreprise attend comme résultats de la résidence.

L'entreprise souhaite-t-elle qu'une œuvre soit impérativement produite à l'issue de la résidence ?

NON. La collaboration s'inscrirait dans un projet de recherche collaboratif qui peut mener à une création artistique mais cela n'est pas une pré condition. Si la collaboration est fructueuse, il serait souhaitable de disséminer les résultats à travers des publications écrites.